



Rapport RTS 28
Transmission et exécution des ordres en gestion sous mandat

Année 2024

Table des matières

Introduction	3
1. Répartition des flux d'ordres par types d'instruments financiers.....	3
2. Analyse de la qualité d'exécution obtenu	5
2.1 Politique de best selection.....	5
2.2 Mise à jour de la politique de best selection.....	5
2.3 Facteurs d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenus par les intermédiaires financiers	5
2.4 Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés.....	6
2.5 Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonctions de la catégorie de client.	
2.6 Eventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les entreprises d'investissement.....	6
2.7 Absence d'accords particuliers conclus avec les plates-formes d'exécution ou des entreprises d'investissement concernant des rabais, des paiements ou avantages non monétaires ou des rétrocessions.....	6
2.8 Modalités d'utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution ou provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication.....	6

Introduction : Année concernée : 2024

En sa qualité de société de gestion, et conformément à l'article 65 du Règlement Délégué 2017/565 (MIF 2) et à la norme technique réglementaire *Regulatory Technical Standards 28* (« RTS28 »), LAMAZERE GESTION PRIVEE est tenue de publier annuellement un rapport sur l'identité des intermédiaires financiers ainsi que sur la qualité de l'exécution des ordres dans le cadre de son activité de gestion sous mandat uniquement.

Plus précisément, LAMAZERE GESTION PRIVEE est tenue de résumer et de publier :

- ⇒ Les cinq principaux intermédiaires financiers chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté les ordres de leurs clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue,
- ⇒ Pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution des ordres obtenue durant l'année précédente.

LAMAZERE GESTION PRIVEE a recours à des intermédiaires financiers ou des entreprises d'investissement pour l'exécution de ces ordres. La sélection de ces intermédiaires financiers est réalisée conformément à la Politique de *Best Selection* dont les principales dispositions sont accessibles sur le site internet de la société de gestion.

1 – Répartition des flux d'ordres par type d'instruments financiers

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, LAMAZERE GESTION PRIVEE a catégorisé et informé l'intégralité de ses clients comme des clients non professionnels. La distinction à faire en matière de catégorisation des clients conformément au RD 2017/565 n'est donc pas nécessaire. Les données présentées ci-après proviennent de sources internes à la société de gestion.

Catégorie d'instrument	ACTIONS				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	NON				
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordre passif	Pourcentage d'ordre agressif	Pourcentage d'ordre dirigé
1 CIC MARKET SOLUTIONS* LEI : 2549003DAILATLCBDJ67	48,2 %	31,4 %	N.A	N.A	N.A
2 AUREL BGC LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31	39,4 %	38,5 %	N.A	N.A	N.A
3 UBS France* LEI : 9695007NQ9E3N5VPW317	12,4 %	30,1 %	N.A	N.A	N.A

* Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat et OPC gérés.

Catégorie d'instrument	OBLIGATIONS				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	OUI				
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordre passif	Pourcentage d'ordre agressif	Pourcentage d'ordre dirigé
1 KEPLER CHEUVREUX LEI : 9695005EOZG9X8IRJD84	59,6 %	54,3 %	N.A	N.A	N.A
2 AUREL BGC LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31	27,5 %	19,1 %	N.A	N.A	N.A
3 UBS LEI : 5299007QVIQ7IO64NX37	4,7 %	20,4 %	N.A	N.A	N.A
4 TULLETT PREBON LEI : 549300MU2MYJLOY6IJ51	4,6 %	3,0 %	N.A	N.A	N.A

* Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat et OPC gérés.

Catégorie d'instrument	CONTRATS FINANCIERS	
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente.	OUI	
Intermédiaires financiers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total
CIC MARKET SOLUTIONS* LEI : 2549003DAILATLCBDJ67	100%	100%

*Tables de négociation des teneurs de compte conservateurs des comptes gérés sous mandat et OPC gérés

2 – Analyse de la qualité d'exécution obtenue

2.1 Politique de best selection

La société de gestion a choisi de confier l'intégralité des exécutions d'ordres sur titres vifs à plusieurs intermédiaires dont le teneur de compte, faisant l'objet d'une politique de « best selection » visant à évaluer les intervenants au moins une fois par an. Les éléments retenus pour la méthode d'évaluation sont notamment les suivants :

Positionnement du prestataire, spécialités, qualité des contacts, pérennité de la relation, qualités de l'exécution, coût de transaction, qualité du dénouement, solidité financière, convention de service...La grille de scoring est complétée par les gérants et ensuite synthétisée dans une fiche. Une note moyenne est alors attribuée à chaque intervenant. Dès alors, un budget annuel est fixé par intermédiaire.

La Politique de Best Selection détaillée est disponible sur simple demande auprès de LAMAZERE GESTION PRIVEE.

2.2 Mise à jour de la politique de best selection

LAMAZERE GESTION PRIVEE et les teneurs de comptes/intermédiaires de marché ont signé un accord par lequel ce dernier s'engage contractuellement à fournir à la société de gestion la meilleure exécution sur les ordres concernés.

LAMAZERE GESTION PRIVEE procédera annuellement à une vérification de la pertinence de ce choix (adaptation de la politique tarifaire, absence d'anomalies de règlement livraison, et qualité d'exécution des ordres).

LAMAZERE GESTION PRIVEE procédera à la mise à jour de sa politique de sélection sur son site Internet à chaque modification.

2.3 Facteurs d'appréciation de la qualité d'exécution des ordres obtenus par les intermédiaires financiers

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, LAMAZERE GESTION PRIVEE prend les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. A cette fin, la société de gestion tient compte des critères détaillés dans sa politique de *Best Selection* lorsqu'elle sélectionne ses intermédiaires financiers.

La qualité de l'exécution des intermédiaires financiers sélectionnés fait l'objet d'une revue a minima annuelle à l'occasion d'une évaluation dédiée à l'activité de gestion sous mandat. A l'occasion de cette

dernière, le fichier de suivi du courtage alloué à chaque entreprise d'investissement et les rapports de *Best Execution* (le cas échéant) font l'objet d'une analyse afin de détecter tout changement significatif ayant une incidence sur la capacité du broker d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. En cas de dégradation manifeste de la qualité d'exécution d'un broker, la société de gestion peut décider de déréférencer l'intermédiaire en tenant compte également des évaluations formalisées annuellement

2.4 Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés

L'évaluation est notamment en charge de noter l'exécution, les coûts, le suivi, la qualité des dénouements, le traitement des erreurs, la sécurité et la continuité.

Une approche comparative est menée par les gérants afin de réaliser une moyenne des notations qui est retenue dans l'évaluation des intermédiaires.

La liste des intermédiaires n'a pas connu de changement durant l'année 2024.

2.5 Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

La Politique de *Best Selection* s'applique uniformément à toutes les catégories de clients, que ces derniers soient catégorisés comme des clients « professionnels » ou de « détail » dans le cadre de la gestion sous mandat. Il est à noter que tous les clients gérés sous mandat par LAMAZERE GESTION PRIVEE sont des clients non professionnels.

2.6 Eventuels liens et sources de conflits d'intérêts avec les entreprises d'investissement

LAMAZERE GESTION PRIVEE est une société de gestion indépendante de telle sorte qu'il n'existe aucun lien, ni participation, ni conflit d'intérêt avec les entreprises d'investissements sélectionnés dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

2.7 Absence d'accords particuliers conclus avec les plates-formes d'exécution ou des entreprises d'investissement concernant des rabais, des paiements ou avantages non monétaires ou des rétrocessions

Aucun accord particulier n'a été conclu entre LAMAZERE GESTION PRIVEE et des plates-formes d'exécution ou des entreprises d'investissement dans le cadre duquel la société de gestion serait amenée à percevoir ou verser des paiements, des avantages non monétaires ou des rétrocessions ou même des rabais.

Néanmoins bien que le teneur de compte ne soit pas un intermédiaire au sens de la RTS 28, nous précisons que la société de gestion est susceptible d'avoir des accords de commissions partagées sur les transactions réalisées dans le cadre des mandats de gestion.

2.8 Modalités d'utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution ou provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication.

LAMAZERE GESTION PRIVEE peut s'appuyer sur les données de son outil de passation des ordres afin de suivre le volume d'ordres alloués à chaque intermédiaire financier et les coûts associés.